

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 66 (1969)  
**Heft:** 12  
  
**Rubrik:** Société romande d'apiculture

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

### Avis administratifs

Nous rappelons que le prochain numéro de notre journal paraîtra au début de février 1970. *La rédaction.*

### AUX CAISSIERS DES SECTIONS

Nous rappelons que la cotisation pour 1970 est de Fr. 9.— par membre et qu'elle doit nous parvenir *jusqu'au 31 janvier 1970 au plus tard* (compte de chèque N° 10-1480).

Les formulaires blancs, roses, jaunes, de même que le décompte annuel, sont à nous retourner simultanément pour le *15 janvier 1970, dernier délai*. Les indications supplémentaires relatives à ces formulaires ont paru dans les numéros de novembre et décembre 1962.

Le numéro de janvier 1970 de notre journal sera supprimé comme antérieurement. Au début de février 1970, paraîtra le N° 1-2 janvier-février en un seul fascicule. Un sincère merci pour votre collaboration. *Le caissier central.*

### RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS INDIVIDUELS

Nous rappelons à nos *abonnés individuels* le paiement de l'abonnement 1970 au « Journal suisse d'Apiculture », fixé à Fr. 8.50 pour la Suisse et à Fr. 9.— pour l'étranger.

Cette finance d'abonnement doit être versée avec indication du nom, prénom et adresse complète, sur le compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture à Lausanne, d'ici au 31 janvier 1970. Passé ce délai, nous nous permettrons de vous adresser un remboursement. Par avance, nous vous remercions de votre compréhension.

*N. B. — Cet avis ne concerne pas les membres de la Romande.  
Le caissier central.*

### VÉTÉRANS 1970 RAPPEL

Le préposé rappelle aux comités de sections le délai au 31 décembre pour l'annonce des vétérans et les prie de faire diligence

afin de lui faciliter la tâche. Voir aussi les indications figurant aux pages 265 et 266 du numéro de novembre 1969.

*Ed. Bassin.*

### Diplômes

Les nouveaux diplômes très attrayants et de format sensiblement réduit, peuvent être obtenus au prix de Fr. 1.50 la pièce, auprès du caissier central de la Romande, M. Auguste Merminod, Payerne (c. ch. 10-1480, Société romande d'apiculture).

C'est avec plaisir que les présidents de section remettront ces nouveaux diplômes à leurs vétérans.

### Notre bibliothèque

Le CC rappelle aux membres que la bibliothèque, avec ses 2000 volumes, est à la disposition des apiculteurs affiliés à une section de la Romande. Le prêt est gratuit. Les frais de port, aller et retour, sont à la charge de la Romande. Le catalogue est en vente au prix de Fr. 3.—. S'adresser au bibliothécaire Jos. Dietrich, rue Grimoux 12, Fribourg.

### Changements d'adresse

Ils sont à adresser au caissier, M. A. Merminod, Beau-Site, à 1530 Payerne et non à la rédaction au Locle.

*Ne pas oublier d'indiquer le numéro matricule de l'abonné* figurant après son nom dans l'adresse du journal. En observant ces instructions, des frais inutiles sont supprimés et le caissier est dispensé de longues et fastidieuses recherches. Nous vous remercions de votre compréhension.

## ASSURANCES « VOLS ET DÉPRÉDATIONS » ET « RESPONSABILITÉ CIVILE »

### Art. 9.

Le préposé rappelle aux sociétaires quelques prescriptions concernant les assurances de la « Romande ».

### Vols et déprédations

a) Prime de base : Fr. 1.— pour les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la Romande.

b) Surprime :

par membre possesseur de 11 à 20 ruches	Fr. 1.—
par » » de 21 à 30 »	Fr. 2.—
par » » de 31 à 40 »	Fr. 3.—
par » » de 41 à 50 »	Fr. 4.—
par » » de 51 ruches et plus	Fr. 5.—

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèque postal 10-1480, Société romande d'apiculture, *Lausanne*, pour le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives : par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20 ruches	ne touchera en cas de sinistre que	$\frac{1}{2}$ du dommage
21 à 30	»	$\frac{1}{3}$ du dommage
31 à 40	»	$\frac{1}{4}$ du dommage
41 à 50	»	$\frac{1}{5}$ du dommage

51 ruches et plus ne touchera en cas de sinistre que  $\frac{1}{6}$  du dommage

Il est en outre rappelé que lors du paiement des surprimes le numéro matricule figurant à côté de l'adresse du journal est à indiquer chaque fois au talon du chèque.

En outre, lors de l'annonce d'un sinistre, il est aussi absolument nécessaire que le *numéro matricule* soit joint à la demande d'indemnité.

### **Responsabilité civile**

La garantie de la « Winterthour Accidents » se monte à Fr. 500 000.— par sinistre pour l'ensemble des dommages corporels et matériels, étant entendu que l'assuré supporte les premiers 30 francs de chaque dommage.

Pour les détails du nouveau contrat, voir journal N° 1-2 de 1968, pages 5-7.

*Le préposé : J. Voyame.*

### **Le courrier de l'élevage**

La brochure sur l'élevage des reines de M. Schneider, du Liebefeld est à disposition au prix de Fr. 2.50. En versant ce montant au compte de chèques 10-1480 Société romande d'apiculture, Lausanne, elle vous parviendra sans retard. Nous recommandons aux sections d'en tenir à disposition de leurs membres qui apprécieront cette brochure au cours des longs mois d'hiver.

### **Conférenciers et films à la disposition de la Romande**

Un pressant appel est adressé aux apiculteurs qualifiés susceptibles d'assurer la relève.

Qu'on le veuille ou non, face à l'inexorable vieillissement atteignant tour à tour certains de nos collègues capables et dévoués, la formation d'une relève est indiquée ; il serait regrettable que des forces existantes restent dans l'ombre.

Il doit se trouver des valeurs dans les rangs des conseillers apicoles comme aussi dans ceux de nos meilleurs praticiens expérimentés.

*Pour les films*, la liste publiée ci-après est probablement susceptible de modifications ou d'adjonctions. C'est avec plaisir que la rédaction recevra les noms des apiculteurs venant allonger la liste des conférenciers et éventuellement celle des films. D'avance, un sincère merci.

### Liste des conférenciers

MM. P.-Ph. Mottier, chef de culture, *Marcelin-sur-Morges*.  
A. Valet, avenue de Plan 15, *Morges*.  
Dr P. Zimmermann, Saconnex d'Arve-Dessous,  
*1228 Plan-les-Ouates, Genève*.  
R. Bovey, *Romanel-sur-Lausanne*.  
Albert Barbier, chemin d'Aïre 138, *Genève*.  
Paul Leuba, Billodes 25, *Le Locle*.  
G. Chassot, inspecteur des ruchers, *Romont*.  
Ch. Ruckstuhl fils, rue des Acacias 32, *Genève*.  
Guy Léchenne, Combettes 15, *La Chaux-de-Fonds*.  
A. Cherix, Les Avettes, *Bex*.  
Marc Buscarlet, av. du Mervelet 10, *Petit-Saconnex, Genève*.  
Th. Ruckstuhl, *Saint-Cergue*.

### Liste des films

Film suisse d'apiculture, propriété de la SAR, s'obtient gratuitement chez notre secrétaire, M. G. Chassot, professeur, *1680 Romont (FR)*.

« Les Abeilles et la Pollinisation », 16 mm en couleurs, détenu par l'ambassade du Canada à Berne, Kirchenfeldstr. 88, Berne.

« La Cité des Abeilles », 16 mm, noir et blanc, détenu par l'ambassade de France à Berne ainsi que par M. Edgar Sauvain, rue Dufour 68, Bienne.

« La Cité ardente », 16 mm, noir et blanc, détenu par l'ambassade de France à Berne.

« L'Elevage des Reines », 16 mm, noir et blanc, du prof. Jordan, détenu par M. Ch. Ruckstuhl fils, rue des Acacias 32, Genève.

Film en couleurs, 16 mm, de M. Roger Cuendet, Baulmes.

L'ambassade d'URSS à Berne détient elle aussi un film 16 mm, noir et blanc, titré en russe et parlé anglais. Les autres films sont sonores et parlés français.

Pour les conditions de location, s'informer aux adresses indiquées. Les films à demander à l'ambassade de France à Berne doivent être annoncés 3-4 semaines à l'avance.

# Maladies des abeilles en octobre 1969

## Loque américaine

Canton/district	Localité	Cas	Canton/district	Localité	Cas
<i>Berne</i>			<i>Zurich</i>		
Nidau	Douanne	1	Bulach	Glattfelden	1
Porrentruy	Buix	1			
<i>Lucerne</i>			<i>Fribourg</i>		
Hochdorf	Römerswil	1	Lac	Wallenried	1
Lucerne	Ebikon	2			
<i>Tessin</i>			<i>Genève</i>		
Bellinzone	Bellinzone	1	Genève	Genève	1
Locarno	Verscio	1			
Lugano	Riazzino	1	<i>Vaud</i>		
	Pambio-Moranco	1	Aigle	Bex	1
			Nyon	Eysins	1

## Loque européenne

<i>Neuchâtel</i>			<i>Thurgovie</i>		
Val-de-Travers	Pré Rard s/Travers	1	Weinfelden	Altenburg	1
				Section apicole du Liebefeld.	

## UNE NOUVELLE PAGE A TOURNER

Oui déjà ! Toujours plus accélérée nous paraît la cadence de nos vies et nous passons d'une saison à une autre, d'une année à l'autre avec une rapidité difficilement réalisable...

C'est un peu comme si le moteur était trop fort et précipitait notre voiture au but sans pouvoir en freiner l'allure. On désirerait vivre moins vite, réservant plus de temps à la solution exacte de différents problèmes mais nous sommes emportés dans un tourbillon qui passe : le temps. A la merci de ce dernier, essayons tout de même de poser quelques jalons sur notre route. La nécessité d'un regard sur un tout récent passé avant de poursuivre la route s'impose.

Dans un très proche avenir, 1969 entrera dans l'histoire et laissera aux apiculteurs suisses en général, le souvenir d'une année très médiocre voire mauvaise puisque, pour certains d'entre eux, l'extracteur n'a pas laissé entendre son ronronnement apprécié. Une nouvelle fois, la nature s'est affirmée dans toute sa puissance en laissant les sources taries ou presque pour nos abeilles et en obligeant ces dernières à s'abreuver dans une notable mesure, aux sources artificielles de leurs maîtres et seigneurs.

Mais qu'importe, on ne change rien à la situation imposée et il faut aller de l'avant. Résolument donc et sans regret nous disons adieu à cette année apicole 1969 dans l'espoir que 1970 nous apportera joie et satisfactions multiples dans nos ruchers.

C'est donc avec un courage renforcé par un échec ou un demi-échec, que nous allons franchir le cap de la nouvelle année en nous souvenant que la lutte est intimement liée à la vie. Dans la mesure de nos moyens, nous nous efforcerons de mieux faire car il y a

encore de nombreux progrès à réaliser, de nombreux problèmes à solutionner dans nos exploitations. La question de la santé est à la base de notre apiculture et nous devons être conscients qu'une vie saine doit absolument régner dans nos ruchers. Il ne faut tolérer aucune fuite de la réalité dans ce domaine et placer au grand jour, sans fausse honte, tout ce qui est ou nous paraît être anormal. Si des noyaux de maladies infectieuses plus spécialement subsistent, le travail laborieux de sélection entrepris et dont on peut se réjouir, sera sérieusement handicapé. Il importe donc de veiller au grain sans relâche.

Saluons par contre avec plaisir les efforts entrepris en cours de saison par nos conseillers apicoles qui s'efforcent, lors d'assemblées pratiques ou de réunions groupant quelques apiculteurs, d'orienter, d'instruire et de conseiller. Leurs démonstrations pratiques sont très valables et procurent aide et encouragement à tous ceux qui ont la volonté de s'instruire et de mieux travailler. Il en est de même pour nos inspecteurs régionaux qui eux aussi, par une instruction plus approfondie des maladies des abeilles, seront de très précieux auxiliaires. Ajoutons encore à ces divers avantages celui que nous a procuré 1969 dans sa troisième saison : soleil et ciel bleu avec la toiture rutilante d'or et de cuivre d'une nature se préparant au sommeil hivernal. Que de journées claires et merveilleuses, que de belles heures passées dans le calme de l'automne.

Donnons maintenant rendez-vous à nos lecteurs proches ou lointains pour le début de février 1970 en leur souhaitant d'heureuses fêtes et, avec la santé, bonheur et joie pour la nouvelle année. Tels sont les vœux du comité de la Romande.

*G. Matthey.*



## CONSEILS AUX DÉBUTANTS

### POUR DÉCEMBRE 1969 ET JANVIER 1970

Le bel automne a pris fin, sinon sur le calendrier, du moins dans ses somptueuses couleurs. La période pluvieuse que caractérise cette première quinzaine de novembre est particulièrement appréciée dans les régions, Jura notamment, où le débit des sources était tombé à un étiage alarmant ; une véritable bénédiction, parce que survenue avant que le terrain ne gèle.

La fuite inexorable du temps nous fait déjà entrevoir la fin de l'année et de la décennie. L'hiver est à la porte, et la neige sera là probablement lorsque vous lirez ces propos.

Tout a été dit concernant les derniers travaux au rucher qui ont pu se faire aisément, le temps s'y prêtant. Il ne reste qu'à